

Catégorie	Entraînements		Educateur référent
	Jour	Heures	
Baby athlé	Samedi	9h30-10h30 10h30-11h30	Franck
Eveil athlé et Poussins	Mercredi	10h30 -12h00 17h30 -19h00	Franck
Benjamin et Minime	Mercredi et vendredi	18h00 – 20h00	Titouan
Compétitions	Mardi et jeudi	18h00 – 20h00	Aymeric, Serge, Patrice, Yannick
Loisir Santé			
Hors stade, Athlé running, Trail	Mardi et jeudi	18h30 – 20h00	Nicolas, Sarah, François, Antonio

OUVERTURE DU SECRETARIAT :

Le secrétariat est ouvert pour les inscriptions
 Septembre : mardi, mercredi et jeudi de 17h30 à 19h
 Ou sur rendez-vous



LICENCES SAISON 2025/2026

La saison 2025/2026 débute le 01 septembre 2025

Renouvellement des licenciés du club :

Au 1^{er} septembre, vous n'êtes plus assuré, pensez aux conséquences qui peuvent en découler. Renouvelez votre adhésion au club, elle sera valable jusqu'au 31 août 2026.

**POUR AVOIR DES INFORMATIONS TOUTE L'ANNEE SUR LES
 COMPETITIONS, LES RESULTATS ET VOTRE CLUB**

ALLEZ SUR **athle-slac.com**

En dehors des permanences vous pouvez vous adresser pour tous renseignements à :

- LACOMBE Nicole - Présidente – 06-87-99-97- 36
- GOUEFFON François - Secrétaire Général - 06-26-35-04-83

LE DOSSIER LICENCE COMPLET COMPREND :

- 1 fiche d'adhésion individuelle remplie et signée au recto par les athlètes majeurs ou signée recto-verso par le représentant légal de l'athlète mineur.
- Le règlement de la cotisation (voir tableau).
- Pour les athlètes mineurs mettre à jour le parcours personnel de santé
* Moyens de paiements acceptés : Espèces, Chèque bancaire, Carte bancaire, Pass'loisir, ANCV (coupon sport, chèques vacances) et bon d'achat.

Le paiement en trois fois est possible. La dernière mensualité devant être réglée au plus tard le 31 décembre 2025.

Important :

Aucun dossier d'athlète ne sera accepté s'il n'est pas complet.

Réductions

- Les familles ayant plusieurs licenciés (même lieu d'habitation) peuvent bénéficier d'une réduction de 30 euros par licence supplémentaire
- Etudiants : réduction de 30 euros
- Bons Yeps et Pass Sport acceptés

Les réductions ne s'appliquent pas aux licences encadrant, athlé running et athlé santé

Les réductions ne sont pas cumulables

LICENCE : La licence vous sera expédiée par voie dématérialisée sur l'email fourni lors de l'inscription.

MONTANTS DES COTISATIONS :

Pour votre première adhésion, l'achat du maillot de club est obligatoire
15€ pour l'école d'athlétisme, poussin et 40€ pour les autres

CATEGORIES A partir du 01/11/2019	ANNEE DE NAISSANCE	COTISATIONS ANNUELLES	
		Cotisation	1 ^{ère} adhésion
Baby Athlé (U7)	2020 et après	180€	
École d'Athlé (U10)	2017 – 2019	180€	15€ teeshirt de club
POUSSIN (U12)	2015– 2016		
BENJAMIN (U14)	2013– 2014	180€	40€ maillot de club
MINIME (U16)	2011– 2012		
CADET (U18)	2009– 2010	190€	40€ maillot de club
JUNIOR (U20)	2007 – 2008		
ESPOIR (U23)	2004– 2006		
SENIOR	1990 – 2003		
MASTER	1991 et avant	120€	
ATHLE RUNNING	2009 et avant		
LOISIR SANTE	2009 et avant		
ENCADRANT		75€	

Le SLAC fournira à chacun les mêmes prestations que pour la saison passée (transport, hébergement, inscriptions, matériel ...). Les dirigeants entraîneurs ou officiels pratiquants sont considérés comme athlètes.